France Soir – 11.10.2011

Ukraine : Timochenko finalement condamnée

Le tribunal de Kiev a condamné Ioulia Timochenko à sept ans de prison ferme ce mardi. L'opposante ukrainienne a été reconnue coupable d'abus de pouvoir pendant l'exercice de son mandat de Premier ministre.

Ioulia Timochenko a l'intention de contester la décision de justice qui a été rendue ce mardi par le tribunal de Kiev
MaxPPP/Remi OCHLIK

« *Le tribunal a décidé de reconnaître coupable Ioulia Volodymirovna Timochenko (...) et de la condamner à sept ans de prison* », a déclaré le juge Rodion Kireev ce mardi, avant de préciser que son jugement interdit également à l'opposante ukrainienne d'exercer une quelconque fonction officielle pendant trois ans.

Le magistrat a poursuivi le détail de sa décision en expliquant que « *le tribunal a décidé de donner satisfaction au recours de l'entreprise Naftogaz en ordonnant à Timochenko de rembourser les pertes des cette compagnie à hauteur de 1,516 milliard de hryvnias* » - soit environ 190 millions de dollars. Placée en détention provisoire le 5 août dernier, Ioulia Timochenko était en effet jugée pour des accords gaziers qu'elle aurait conclus en 2009 – sans l'autorisation de son gouvernement – avec la Russie.

"Nous allons nous battre"

Alors que tout au long de son procès – entamé le 24 juin dernier - elle n'a cessé de dénoncer une procédure politique dissimulée derrière les accusations portées à son encontre, Ioulia Timochenko n'a pas manqué de vivement critiquer la décision rendue par le tribunal de Kiev. « *Nous allons nous battre pour défendre notre réputation devant les instances européennes. L'année 1937 (NDLR : des répressions staliniennes) est de retour. Il faut être forts. Il faut protéger l'Ukraine de l'autoritarisme, de l'absence de liberté* », a ainsi clamé l'opposante ukrainienne avant de prévenir qu'elle avait la ferme intention de contester le jugement et de saisir la justice européenne.

Des sanctions européennes ?

De son côté, l'Union européenne a annoncé qu'elle n'hésiterait pas à prendre de sévères mesures contre le gouvernement ukrainien si ce dernier n'accordait pas à l'égérie de la

Révolution orange (2004) la possibilité de lancer une procédure en appel. Par la voix de Catherine Ashton, la chef de la diplomatie européenne, l'UE s'est déclarée « *profondément déçue* ». Elle estime en effet que la procédure qui a été engagée contre Timochenko n'a pas été équitable, ni transparente et encore moins indépendante.